



Bybloss

Lieu de formation : 472 rue barthélemy
Thimonnier, 69530 Brignais

Tel : 04 84 88 30 30

Site internet : www.bybloss.com

Numéro de SIRET : 890 174 709 00026

Déclaration d'activité :

Enregistrée sous le numéro 84691873869
auprès du préfet de la région AURA
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément
de l'état)

Date
22/02/2024

Version
V1

Programme de formation certifiante

FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT

Perfectionnement en Microshading

Objectifs opérationnels – compétences visées

- C1.** Réaliser un diagnostic avec un(e) client(e) afin de proposer une prestation en harmonie avec sa morphologie, sa personnalité, ses besoins et sa demande et d'obtenir son consentement sur la prestation.
- C2.** Préparer son poste de travail et ses produits afin d'évoluer dans un environnement de travail sain et organisé et garantir la sécurité sanitaire d'un(e) client(e).
- C3.** Réaliser une restructuration des sourcils grâce une dermopigmentation manuelle afin de densifier les sourcils et obtenir une symétrie.
- C4.** Finaliser une prestation de maquillage permanent afin d'obtenir un résultat de couleur et de forme stable et définitif du maquillage permanent.

Obligations Réglementaires

Cette formation s'applique dans le cadre de l'arrêté du 12 décembre 2008 pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique

Pré-requis

L'habilitation Hygiène et Salubrité est obligatoire car les compétences comprennent des actions de dermopigmentation et donc d'effraction cutanée. (Décret n° 2008-149 du 19 février 2008 fixant les conditions d'hygiène et de salubrité relatives aux pratiques du tatouage avec effraction cutanée et du perçage).

Durée de la formation

La durée de la formation est de 7h soit 1 jour.

Public concerné

La certification est accessible aux personnes en situation d'activité professionnelle ou aux personnes en reconversion en relation avec le domaine de l'esthétique car l'évaluation se réalise en situation professionnelle réelle. La maîtrise des savoirs de base en expression écrite ou orale de la langue française est nécessaire. Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'esthétique (à minima un CAP esthétique).

Modalités et délais d'accès à la formation

Par téléphone : 04 84 88 30 30

Par mail : contact@bybloss.com

Par fiche de contact sur notre site internet : www.bybloss.com

Délais : La formation doit être réservée au minimum 15 jours avant le début de la formation.

Un calendrier des sessions de formations est disponible sur notre site internet www.bybloss.com

Profil des intervenants

Cette formation est dispensée par une master en maquillage permanent : Mme Noémie Dufour.

Méthodes mobilisées

Des supports pédagogiques adaptés sont mis en place à l'aide de modules théoriques sur supports écrits et visuels ainsi que des modules pratiques sur modèles vivants ou peaux synthétiques.

Contenu de la formation :

Modules Théoriques :

- Dermatologie
- La théorie des couleurs
- Les pigments
- Les aiguilles et dermographes
- Les techniques de maquillage permanent des sourcils

Modules Pratiques :

- Préparer son espace de travail
- Appliquer les procédures d'hygiène et salubrité
- Réaliser un maquillage permanent des sourcils

Modalités d'évaluation
• Questionnaire d'entrée en formation. • Questions/réponses à l'orale à la fin de chaque journée de formation. • Évaluations pratiques sur modèle pour chaque technique apprise. • Questionnaire de sortie de formation afin d'évaluer les connaissances acquises.
Nombre de participants
1 à 3 personnes par session.
Dates de formations
1 à 3 sessions par mois en fonction de notre agenda de formations.
Lieu de formation
472 rue Barthélemy Thimonnier, 69530 Brignais, France.
Moyens pédagogiques
Accueil des stagiaires dans notre centre de formation répondant aux exigences de la pratique du maquillage permanent.
Outils pédagogiques
Support cours papier remis le 1er jour de la formation remis en main propre, avec un accès à des ressources pédagogiques en ligne pendant 6 mois après la formation. Un bloc note et un stylo pour la prise de note seront également fournis. <i>Mise à disposition du matériel nécessaire à la pratique de toutes les techniques abordées :</i> • Dermographe pour maquillage permanent • Aiguilles à dermographes • Aiguilles manuelles • Pigments • Crème Apaisante • Crème Cicatrisante • Lotions désinfectantes • Gants • Masques
Formalisation à l'issue de la formation
Attestation de fin de formation. Si réussite de l'examen, remise de la certification.
Coût de la formation
650,00€ TTC (TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts (CGI))

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux PMR.

Les modalités de formations seront adaptées en fonction de chaque personne présentant un handicap. Afin d'adapter au mieux la formation, il est nécessaire de contacter notre référent handicap, Mme Dufour par mail à l'adresse suivante : contact@bybloss.com ou par téléphone au 04 84 88 30 30.

Nous acceptons en formation toute personne présentant un handicap invalidant, une déficience motrice, une maladie mentale ou déficience psychique, une déficience auditive, un handicap mental ou une déficience intellectuelle, une maladie cardio-vasculaire ou des allergies.

Nous contacter pour plus amples informations.



Programme de formation certifiante

FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT

Perfectionnement en Microshading

Déroulé de la formation

Jour 1

9H - 12H :

Modules Théoriques :

- Dermatologie
- La théorie des couleurs
- Les pigments
- Les aiguilles et dermographe
- Les techniques de maquillage permanent des sourcils

12H - 13H :

- Pause repas

13H - 17H :

Modules Pratiques :

- Pratique sur modèle ou peau synthétique
- Atelier questions-réponses
- Questionnaire de fin de formation afin d'évaluer les acquis
- Bilan de la formation et questionnaire de satisfaction
- Remise de l'attestation de fin de formation.